

PRÉSENCE DE COLPORTEURS

Au cours des dernières semaines, quelques contribuables nous ont signalé la présence de colporteurs sur le territoire de la municipalité.

Nous désirons vous informer que tous les colporteurs doivent être munis d'un permis émis par la municipalité de L'Islet afin de procéder à ce genre de sollicitation. Vous êtes en droit d'exiger du vendeur qu'il vous présente le permis qu'il a obtenu. Si vous croyez que cette personne n'est pas détentrice d'un tel permis, nous vous demandons de contacter la Sûreté du Québec au 418 598-3343. Le corps policier est chargé de l'application de la réglementation municipale relative aux colporteurs.

Nous désirons également vous préciser qu'**aucune compagnie n'est mandatée par la Municipalité de L'Islet** pour vendre ou faire la promotion d'articles de tous genres, et ce, à moins d'avis contraire de notre part.

Vous avez le choix de faire affaire ou non avec ces entreprises.

GEL DES CONDUITES D'EAU POTABLE

Suite à la persévérance du froid, la municipalité vous demandait, au mois de mars dernier, de laisser couler un filet d'eau pour éviter les gels de conduites d'eau potable, et minimiser les frais.

Comme le printemps est à nos portes, vous pouvez cesser, dès maintenant, cette mesure exceptionnelle.

PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

La municipalité tient à vous rappeler que votre 2^e versement de taxes municipales vient à échéance le 1^{er} juin prochain.

LOGEMENT À LOUER 16, CHEMIN DES PIONNIERS EST

La Municipalité de L'Islet dispose d'un logement à louer de deux chambres à coucher à l'étage de la Salle des Habitants sise au 16, chemin des Pionniers Est, libre le 1^{er} juillet 2015.

Le prix de location inclut le chauffage et le déneigement du stationnement.

Informations supplémentaires :

- Câble et électricité non inclus
- Balcon extérieur commun aux 2 logements
- Pas de cour extérieure
- Location de salle au rez-de-chaussée
- Sous-location interdite

OFFRE D'EMPLOI CONCIERGERIE SALLE DES HABITANTS

La Municipalité est également à la recherche d'une personne pour agir à titre de concierge à la Salle des Habitants sise au 16, chemin des Pionniers Est.

Sans en restreindre la portée, le poste offert consiste à :

- Assurer la responsabilité de l'accessibilité de l'immeuble par les locateurs
- Effectuer les diverses tâches de nettoyage et d'entretien de l'immeuble et de ses équipements

NOTE IMPORTANTE : Dans le but de faciliter les déplacements du futur concierge, la Municipalité offre en priorité, à ce dernier, le logement de deux chambres à coucher mentionné précédemment.

Pour information : 418 247-3060

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

L'ouverture de l'Écocentre de L'Islet est fixée pour le **mardi 21 avril** prochain à compter de 12 h. Surveillez dans votre courrier la publication du prochain dépliant pour y consulter l'horaire et les matières acceptées.

INSCRIPTION EN LIGNE

À l'ère du web 2.0, entre le travail, le transport, les devoirs et le reste, on n'a pas toujours le temps d'aller s'inscrire sur place selon l'horaire de l'organisme.

C'est pourquoi la municipalité de L'Islet innove cette année en offrant le service d'inscription en ligne.

6 étapes simples :



- 1) Connectez-vous au site internet www.julo.ca
- 2) Cliquez sur «Ouvrir un compte»
- 3) Cliquez sur «Complétez votre profil», dans le message «Bienvenue dans la communauté Julo!» que vous recevrez sous peu à votre adresse courriel (Assurez-vous de compléter immédiatement votre profil lorsque vous aurez cliqué sur le lien, car le lien se détruit une fois que l'on a cliqué dessus)
- 4) Créez un membre pour chaque personne différente que vous désirez inscrire
- 5) Recherchez l'activité qui vous intéresse et inscrivez-vous!
- 6) Payez les frais de votre inscription :
 - ✓ Directement en ligne avec : Visa, MasterCard ou American Express
 - ✓ Par la poste ou au bureau municipal : Argent comptant ou **chèque à l'ordre de MUNICIPALITÉ L'ISLET**

Vous avez besoin d'aide pour vous inscrire en ligne, venez nous voir au bureau municipal (284, boulevard Nilus-Leclerc), il nous fera plaisir de le faire avec vous.

Présentement en ligne, inscription **Soccer** et **Terrain de Jeux** de L'Islet.

RÈGLEMENTATION GARAGES TEMPORAIRES

Nous vous rappelons que la date limite pour remiser tous les garages temporaires est le **1^{er} juin**. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter ce règlement.

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Nous vous informons que la municipalité procèdera à la distribution de plants d'arbres.

Nous vous invitons à surveiller notre prochaine publicité afin d'obtenir de plus amples informations.

SERVICES MUNICIPAUX CONGÉ JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Prendre note que le lundi 18 mai prochain, Journée Nationale des patriotes, seuls les services d'urgences seront dispensés.

Pour toute urgence, composez le 418 247-3060, les informations nécessaires vous seront transmises.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET NOUVEAU-NÉS

Le dimanche 24 mai, la municipalité de L'Islet accueille ses nouveaux arrivants et ses nouveau-nés, lors de la tenue d'un déjeuner-brunch.

Vous êtes un nouveau résident ou parent d'un nouveau-né, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant, en communiquant vos coordonnées au bureau municipal au 418 247-3060.

Lors de cette rencontre, des sacs cadeaux vous seront remis et une photo de famille sera prise sur place par une photographe professionnelle.

PERMIS OBLIGATOIRE

La Municipalité de L'Islet vous rappelle que tous travaux de rénovation ou de construction nécessitent un permis. Afin d'éviter de fâcheux contretemps, nous vous incitons à contacter monsieur Gaétan Gagné, inspecteur municipal, en communiquant au 418 247-3060, afin de connaître les modalités de ce permis.

Voici un bref résumé de la liste de certains travaux nécessitant un permis ou une autorisation :

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| * Nouvelle construction | * Remise |
| * Rénovation | * Garage |
| * Agrandissement | * Piscine |
| * Installation septique | * Captage d'eau |
| * Remblais – déblais | * Etc. |